

**EPIC OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRÈS COMMUNAUTAIRE
PALAIS DES CONGRÈS – LE KURSAAL DE DUNKERQUE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Du Comité de Direction

Séance du vendredi 12 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 décembre à 9h40, s'est tenu dans les bureaux de l'OTCC à Dunkerque, le Comité de Direction de l'OTCC, après convocation en date du 06 décembre 2025, de Madame ELOY, présidente OTCC-LE KURSAAL.

Titulaires présents et en visio : Marjorie ELOY – Jean BODART - Christine GILLOOTS - Delphine MARSCHAL – Eric DUBOIS – Gaëlle SERGENT - Jean-Edouard CARDIN (arrivé à 9h55) – Paul-Edouard WAQUET

Suppléants présents : Christophe SAUBLENS – Claudine BARBIER

Excusés : Martine ARLABOSSE - Bertrand RINGOT – Florence VANHILLE – Eric GENS (donne pouvoir à Marjorie ELOY) – Sony CLINQUART – Jacqueline GABANT

Secrétaire de séance : Delphine TALEUX-GRISOT

Délibération n°1 : Autorisation à l'ordonnateur de mettre en recouvrement les recettes et de mandater les dépenses par anticipation au vote du budget 2026 pour l'OTCC et Le Kursaal

Madame la Présidente rappelle les dispositions de l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales :

Dans le cas où le budget de l'EPIC n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril 2026, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Pour l'OTCC, budget principal : Les crédits ouverts au titre de la section d'investissement au budget 2025 sont de 114 034.08€. C'est donc une somme de 28 508.52€ maximum qui peut être inscrite en autorisation préalable au vote du budget 2026.

Pour le Palais des Congrès – Le Kursaal, budget annexe : Les crédits ouverts au titre de la section d'investissement au budget 2025 sont de 44 150.43€. C'est donc une somme de 11 037.61€ maximum qui peut être inscrite en autorisation préalable au vote du budget 2026.

DETAIL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT ANTERIEURES AU BUDGET PRIMITIF 2026 BUDGET PRINCIPAL

Chapitre	Article	Libellé nature	Total
20	2051	CONCESSIONS ET DROITS ASSIMILES	3 750,00
Total 20			3 750,00
21	2135	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES CONSTRUCTIONS	5 500,00
	2181	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DIVERS	13 028,52
	2183	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	3 750,00
	2184	MOBILIER	1 955,00
	275	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSES	525,00
Total 21			24 758,52
Total général			28 508,52

DETAIL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT ANTERIEURES AU BUDGET PRIMITIF 2026 BUDGET ANNEXE

Chapitre	Article	Libellé nature	Total
21	2183	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	294,16
	2181	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DIVERS	7 951,70
	2188	AUTRES	2 791,75
Total 21			11 037,61
Total général			11 037,61

- Après avoir entendu l'exposé de Madame Marjorie ELOY, Présidente
- Après en avoir délibéré

Le Comité de Direction
A l'unanimité des membres présents et représentés
10 voix POUR

- **AUTORISE** l'ordonnateur à mettre en recouvrement les recettes et à mandater les dépenses par anticipation au vote du budget 2026 pour l'OTCC et Le Kursaal
- **VALIDE** les dispositions susmentionnées concernant l'autorisation préalable de dépenses par anticipation au vote du budget 2026.
- **VALIDE** l'inscription en autorisation préalable au vote du budget 2026 d'une somme de 28 508.52€ pour l'OTCC et une somme de 11 037.61€ pour le Palais des Congrès Le Kursaal en section d'Investissement

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Comité de Direction.
Ainsi fait et délibéré à Dunkerque, les jour, mois et an susdits

Rendu et certifié exécutoire par sa transmission
au contrôle de légalité et par sa publication le
19/12/2025